

Fiche d'inscription

Formation "Favoriser la participation des jeunes"
Jeudi 1^{er} et vendredi 2 octobre 2020

Mme M.
NOM Prénom
Adresse personnelle
Code postal Ville
Tél. fixe Tél. portable
Mel N° sécurité sociale

Afin de faciliter le covoiturage, vos coordonnées seront diffusées aux autres participants.

Inscription au titre de la formation professionnelle continue

Nom de l'employeur
Adresse
Code postal Ville
Téléphone Mel
Poste occupé
Nature du contrat Si CDD, date de fin
OPCA N° ICOM
Convention collective
Salarié d'une association adhérente ou affiliée à : Familles rurales FCSB UBAPAR
Tarif : Adhérent 300 € - Non-adhérent 350 €

Fait à le
Signature

**Fiche d'inscription à retourner à
UBAPAR - BP 10414 - 29404 LANDIVISIAU Cedex
accompagnée du règlement ou d'une attestation de prise en charge par votre employeur**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont réservées à l'usage exclusif de l'UBAPAR. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'UBAPAR.

UBAPAR
Union Bretonne pour l'Animation
des Pays Ruraux
BP 10414 29404 LANDIVISIAU Cedex
09 62 06 50 52 - ubapar@ubapar.bzh
siret 33781282000054
n° de déclaration d'activité 53 29 083 46 29
 www.ubapar.bzh

Conditions générales de vente

Modalités d'inscription

La fiche d'inscription (téléchargeable sur notre site internet) doit être retournée à :

UBAPAR BP 10414 29404 LANDIVISIAU Cedex

L'inscription est prise en compte à réception de la fiche d'inscription accompagnée du règlement intégral de la formation ou d'un justificatif de prise en charge par un tiers.

Dans l'hypothèse où une fiche d'inscription nous parvient alors que le nombre de places disponibles est atteint, le candidat est informé dans les plus brefs délais.

Règlement

Les tarifs sont indiqués sur la fiche de présentation des formations. L'UBAPAR n'étant pas assujetti à TVA, les prix sont nets de taxes.

Le règlement se fait par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'**UBAPAR**. Ce chèque n'est encaissé qu'à l'issue de la formation.

En cas de prise en charge par un tiers, un justificatif doit être joint à la fiche d'inscription.

Une facture est transmise au participant ou à l'organisme payeur à l'issue de la formation.

Convention ou contrat de formation

Une convention de formation, établie en deux exemplaires, est adressée au client. Ce dernier retourne un exemplaire signé à l'UBAPAR. Si la formation est suivie à titre individuel, un contrat de formation professionnelle est établi.

Annulation

En cas de désistement moins de 15 jours avant le début de la formation, les sommes versées ne sont pas restituées (sauf cas de force majeure).

Une formation peut être annulée (notamment si les conditions d'effectif ne permettent pas son bon déroulement). Dans ce cas, nous proposons une solution de remplacement ou, si cela n'est pas possible, nous remboursons la totalité des sommes versées, sans aucune autre indemnité.

Confirmation

Un courrier de confirmation est adressé aux inscrits une dizaine de jours avant le début de la formation.

Attestation de formation

Une attestation de formation est fournie à l'issue de la formation.

Traitement informatique

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont réservées à l'usage exclusif de l'UBAPAR. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, il doit s'adresser au secrétariat de l'UBAPAR.

Toute inscription à une formation vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.